

Autorisation de pose de signalisation de chantier **Réf : 5334 - 2019**

Localité, commune	:	Massongex, Massongex
Route	:	302 Les Evouettes - St Maurice Chemin des Paluds
Travaux	:	Fouille en bord de chaussée pour conduite d'eau potable
Figure	:	2B
Obligations	:	Garantir en tout temps les distances de visibilité dans l'intersection.
Date du chantier	:	25.03.2019 au 29.03.2019
Responsable	:	Quendoz Vincent

1. La signalisation sera posée, surveillée et adaptée conformément à la norme SN 640886 "Signalisation temporaire sur routes principales et secondaires". Toute modification doit faire l'objet d'une nouvelle demande.
2. L'entreprise est tenue de se conformer aux ordres de la Police et des représentants de la Commission cantonale de signalisation routière.
3. La signalisation avancée devra être posée des deux côtés de la chaussée lors d'une visibilité restreinte ou lorsque la chaussée comporte plus de deux voies de circulation.
4. La fourniture, la pose et l'entretien de cette signalisation sont à la charge de l'entreprise.
5. Demeure réservée **l'autorisation d'établir une canalisation ainsi que l'utilisation du domaine public** qui doit préalablement être obtenue auprès du propriétaire foncier.

Ne font foi que les autorisations/compléments de pose de signalisation de chantier émis par la CCSR.



Philippe Antonioli
Président

Sion, le 20 mars 2019

Frais de décision

Emoluments	Fr.	130.-
Timbre santé	Fr.	8.-
Total	Fr.	138.-

Annexe

Copie à

Commune Massongex, Police municipale de Monthey
Sébastien Lonfat, Service de la mobilité (SDM), Chef d'arrondissement 3
Stéphane Drost, Voyer secteur 33

